

Un trésor chez les pirates?*

Prof. Paul BELLEFLAMME
Professeur d'économie à l'Université catholique de Louvain (Belgique)

Ein Schatz bei den Piraten?*

Prof. Paul BELLEFLAMME
Wirtschaftsprofessor an der katholischen Universität von Louvain (Belgien)



Vous connaissez sans doute «Games of Thrones», la série télé la plus populaire du moment. Ses deux premières saisons ont fait un carton et HBO (chaîne américaine à péage, productrice de la série) diffuse pour l'instant la saison 3. Ce sont quelque 4,5 millions d'abonnés qui suivent la série. Mais, au total, l'audience est bien plus large car il convient de compter aussi plusieurs millions (le chiffre exact est difficile à estimer) de téléspectateurs «illégitimes». Par exemple, l'épisode diffusé par HBO le 31 mars 2013 a été téléchargé plus d'un million de fois en l'espace de 24 heures.

Contrairement à ce que l'on pourrait penser, ces chiffres record de téléchargement illégal n'ont pas affolé les responsables de HBO. Que du contraire! Le président des programmes de la chaîne (Mi-

chael Lombardo) a déclaré fin mars à Entertainment Weekly qu'il prenait cela du bon côté: «Je ne devrais probablement pas dire ça, mais c'est une sorte de compliment. La demande est là. Et cela n'a clairement pas eu d'effet négatif sur les ventes de DVD.» L'un des réalisateurs de la série (David Petrarca) a même poussé le bouchon plus loin en déclarant qu'en fait, la série bénéficie du piratage car celui-ci alimente le «buzz culturel» qui permet à ce genre de programme de «survivre».

Überasschenderweise, haben die Rekordzahlen im Zusammenhang mit dem illegalen Heruntergeladen

* Une version plus complète de cet article a été publiée dans la revue Regards Economiques sous le titre «L'or caché des pirates?»

* Eine vollständigere Version dieses Artikels wurde in der Zeitschrift Regards Economiques unter dem Titel «Das versteckte Gold der Piraten» publiziert.

chael Lombardo) a déclaré fin mars à Entertainment Weekly qu'il prenait cela du bon côté: «Je ne devrais probablement pas dire ça, mais c'est une sorte de compliment. La demande est là. Et cela n'a clairement pas eu d'effet négatif sur les ventes de DVD.» L'un des réalisateurs de la série (David Petrarca) a même poussé le bouchon plus loin en déclarant qu'en fait, la série bénéficie du piratage car celui-ci alimente le «buzz culturel» qui permet à ce genre de programme de «survivre».

Au delà du cas isolé de cette série, que pensent les économistes de tout cela? Sur le plan de la théorie, de nombreux travaux ont mis en évidence les effets positifs que le piratage est susceptible d'exercer sur les profits des producteurs de contenu. On peut distinguer trois mécanismes. Tout d'abord, les copies illégales d'un bien de contenu peuvent jouer un rôle d'échantillon qui «appâterait» les consommateurs et les amènerait à acheter plus tard une copie légitime. Ensuite, beaucoup de biens de contenu génèrent des effets de réseau, c'est-à-dire que l'attrait du bien augmente avec le nombre de consommateurs, que ceux-ci soient légitimes ou non. Enfin, dans le même ordre d'idée, le piratage peut augmenter la demande pour des biens complémentaires au contenu piraté; le producteur est donc à même de s'approprier indirectement la valeur que les consommateurs attachent au bien piraté.

Voici donc trois mécanismes qui pourraient calmer les craintes des producteurs de contenu par rapport au piratage. Mais des esprits chagrins pourraient se dire qu'il ne s'agit-il là que de vagues possibilités théoriques. Pour répondre à cette critique, il faut soumettre les théories à l'épreuve des faits. Fort opportunément, la littérature empirique sur le piratage (essentiellement dans le secteur musical) s'est considérablement développée ces dernières années. Les nombreux travaux ont convergé vers la conclusion, maintenant largement admise, que le piratage a eu un impact négatif sur les ventes physiques de musique (c'est-à-dire les CD). Dans le jargon de cette littérature, on dit que le téléchargement illégal a

Ein Schatz beiden Piraten?

die Verantwortlichen des HBO nicht beunruhigt. Im Gegenteil! Der für die Programme zuständige Präsident (Michael Lombardo) lies Ende März gegenüber dem Entertainment Weekly verlauten, dass er damit gut umgehen könne: «Wahrscheinlich sollte ich dies nicht sagen, aber es ist eine Art Kompliment. Die Nachfrage besteht. Und die Piraterie erzeugte offensichtlich keinen negativen Effekt auf die Verkaufszahlen der DVD.», sagte er. Einer der Regisseure der Serie (David Petrarca) provoziert sogar noch, indem er meinte, dass die Serie von der Piraterie sogar noch profitiert hätte, denn diese fördere den «Kulturaustausch», welcher es dieser Art von Programmen wiederum erlaube zu «überleben».

Abgesehen vom Spezialfall dieser Serie, was meinen die Wirtschaftsexperten dazu? Zahlreiche Arbeiten zum Thema haben die Theorie belegen können, dass die Piraterie den Gewinn für die Content Producer positiv beeinflussen. Dabei unterscheidet man zwischen drei Mechanismen: zunächst, können die Raubkopien eines Videoinhalts die Rolle einer Kostprobe übernehmen, die die Konsumenten dazu verlocken könnte, sich zu einem späteren Zeitpunkt eine legitime Kopie zu kaufen. Später erzeugen viele Produkte mit Multimediainhalten einen Netzwerkeffekt, d.h. die Attraktivität des Produktes erhöht sich mit der Anzahl der Konsumenten, ob diese legitim sind oder nicht, spielt dabei keine Rolle. Nachträglich könnte eine Nachfrage nach zusätzlichen Inhalten zum Thema, des bereits durch Piraterie erworbenen Produktes entstehen. Der Produzent kann sich daher indirekt den Wert, den sich die Konsumenten mittels Piraterie erworben haben, wieder zu Eigen machen.

Hier also drei Mechanismen, die die Ängste von Content Producern (Tonbildträgerherstellern), was die Piraterie betrifft, schlichten könnten. Aber Pessimisten könnten behaupten, dass es sich dabei lediglich um wage theoretische Annahmen handle. Um dieser Kritik entgegen treten zu können, muss man die Theorie den Tatsachen gegenüberstellen. Sehr empfehlenswert dazu ist die



«déplacé» les ventes physiques (entendez par là qu'il s'y est substitué). Le facteur de «déplacement» estimé est toutefois plus proche de zéro que de un, ce qui reflète l'observation que la grosse majorité des biens consommés illégalement n'auraient pas été achetés en l'absence de piratage (contrairement à ce que l'industrie du disque voulait faire accroire en comptant tout téléchargement comme une vente perdue).

Cette conclusion s'applique-t-elle également à la consommation légale de musique en ligne (via des magasins en ligne comme iTunes ou via des services de «streaming» comme Spotify)? C'est ce qu'une étude récente essaie d'établir en analysant le comportement de consommateurs de musique digitale sur Internet*. Les auteurs utilisent des observations directes du comportement en ligne de plus de 16 000 Européens, dont les caractéristiques socio-économiques (âge, genre, éducation, occupation, revenu et taille du ménage, nombre d'enfants, région de résidence) sont également connues. Toutes ces données sont récoltées par l'entreprise Nielsen (spécialiste de la mesure d'audience, que ce soit en télévision ou sur Internet).

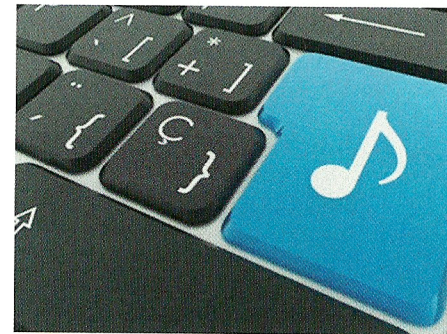
* Aguiar, L. et Martens, B. (2013). Digital Music Consumption on the Internet: Evidence from Clickstream Data. Digital Economy Working Paper 2013/04. European Commission.

empirische Literatur über Piraterie (speziell im Musiksektor), die sich im Verlaufe der letzten Jahre beachtlich weiterentwickelt hat. Zahlreiche Beobachtungen, die heute allgemein anerkannt sind, haben zum Schluss geführt, dass die Piraterie heutzutage einen negativen Impact auf die Verkaufszahlen der Musik hat (d.h. der CD).

Im Literaturjargon, spricht man davon, dass das illegale Herunterladen die Verkäufe in den Geschäften verdrängt hätte (gemeint ist jedoch, dass diese ersetzt wurden). Der Faktor des Verdrängens ist jedenfalls näher bei null als bei Eins; laut Beobachtungen ist daraus zu schliessen, dass ein Grossteil der illegal erworbenen Güter (Tonbildträger) nicht gekauft worden wäre, hätte es keine Piraterie gegeben (im Gegensatz zudem, was uns die Diskettenindustrie Weiss machen wollte, nämlich, dass alles Heruntergeladene einem Verkaufsverlust gleichkomme).

Die Frage stellt sich, ob man zum selben Schluss kommt, wenn man den legalen online-Musikkonsumenten beobachtet (mittels online Verkaufsstellen, wie iTunes oder mittels «streaming» Dienstleistungen Spotify)? Darum ging es, als man kürzlich die Verhaltensweise von Konsumenten digitaler Musik analysierte*. Die Autoren stützten sich direkt auf Beobachtungen von über

Quels sont les résultats de cette analyse? Essentiellement que le téléchargement illégal n'a pas d'effet sur la consommation légale. Au mieux, cet effet est positif: une augmentation de 10 % des clics sur les sites de téléchargement illégal conduit à une augmentation de 0,2 % des clics sur les sites légaux. Le piratage n'induirait donc pas de «déplacement» de la consommation payante de musique en ligne; il pourrait même légèrement stimuler les ventes.



Bien sûr, il ne faut pas oublier que les individus observés par Nielsen sont consentants. Cela introduit deux biais potentiels: d'une part, il y a beaucoup de chances que les «gros pirates» aient refusé de faire partie de l'échantillon; d'autre part, les individus qui en font partie peuvent avoir modifié leur comportement vu qu'ils se savaient observés. Il faut aussi se souvenir que la vente de musique en ligne ne représente encore qu'une petite partie des revenus du secteur musical et que les ventes physiques, on l'a montré, souffrent du piratage. Ceci dit, la part de la musique en ligne est en constante augmentation (+5 % en 2010 et + 8 % en 2011 selon l'IFPI).

Les résultats de cette étude peuvent donc, à tout le moins, être interprétés comme un signe que l'offre de musique en ligne devient un concurrent sérieux pour le téléchargement illégal. Le piratage pourrait même devenir un allié des détenteurs de droit d'auteur. N'y aurait-il alors de pire piratage que l'absence de piratage? A suivre! ■

16 000 Europäern, von welchen die sozial-ökonomischen Hintergründe bekannt waren (Alter, Geschlecht, Ausbildung, Beruf, Einkommen und Haushaltsgrösse, Anzahl Kinder, Wohnort). Sämtliche Daten wurden durch die Firma Nielsen zusammengetragen (Experte für Verbraucherverhalten, sei es im Bereich TV oder im Internet).

Welche Resultate ergab diese Analyse? Hauptsächlich, dass das illegale Herunterladen keinen Einfluss auf den legalen Verbrauch hat. Meistens ist der Effekt positiv: eine Steigerung von 10 % auf Sites illegaler Herunterlademöglichkeiten, führt zu einer Erhöhung von 2 % von Klicks auf legalen Sites. Die Piraterie verleitet demnach nicht zum «Verdrängen» der gebührenpflichtigen Konsumation von online-Musik; sondern durch sie könnten die Verkaufszahlen sogar leicht ansteigen.

Es versteht sich von selbst, dass man nicht ausser Acht lassen sollte, dass die Personen, die durch Nielsen beobachtet wurden, mit dem sich testen lassen eingewilligt haben. Dies führt zu zwei Verfälschungen des Resultates: Einerseits ist es wahrscheinlich, dass die wirklichen Piraten, nicht einverstanden waren, an diesem Test teilzunehmen, andererseits haben die Teilnehmer, da sie wussten, dass sie beobachtet wurden, eventuell ihr Verhalten geändert.

Zur Erinnerung, der online-Musikverkauf macht nur ein Bruchteil des Erlöses der Musikbranche aus, und die Verkäufe im Geschäft, dies wurde belegt, werden durch die Piraterie beeinträchtigt. Dies wird so vom online-Musiksektor mitgeteilt, und wir beobachten einen Anstieg. (+ 5 % im Jahr 2010 und + 8 % im Jahr 2011 laut dem IFPI).

Die Resultate dieser Studie können jedenfalls als Zeichen interpretiert werden, dass das online-Musikangebot zu einem ernstzunehmenden Konkurrenten des illegalen Herunterladens geworden ist. Die Piraterie könnte sogar zum Verbündeten der Urheberrechtsinhaber werden. Gäbe es daher etwas Schlimmeres als die Abstinenz der Piraterie? Wir bleiben dran! ■